

Chènes. — Henri Kruse, 71 ans, fleur, veuf d'Albertine-Joseph Parby, est décédé dans le canal de Roubaix, près le Pont-Durieux. — Elise-Maria Boyaval, 16 ans, sans profession, rue de la Brasserie.

Un 26. — François-Joseph Loucheur, 48 ans, marchand cabaretier, époux de Lucie-Joseph Delcroix, Grande-Rue. — Marie-Françoise Bitterman, 73 ans, ménagère, veuve de François Scavreck, rue St-Maurice.

Plus 5 garçons et 4 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 29 le 30 hausse baisse
3 % ancien. 68.50 68.40 » » 10
4 1/2 au compt. 97.10 96.95 » » 15

THEATRE DE ROUBAIX.

Dans toute entreprise, surtout dans une entreprise théâtrale, le succès dépend en grande partie, on pourrait même dire uniquement, de la Direction.

Qu'on passe en revue tous les théâtres, on reconnaît que certains directeurs, avec moins d'éléments que d'autres, ont réussi, non peut-être à faire fortune (ce cas est rare), mais à mener au moins la barque de façon à empêcher de chavirer.

Depuis la création, le théâtre de Roubaix a été dirigé par M. Léotaud d'abord par M. Levasseur ensuite.

Il serait injuste de méconnaître les services réels rendus par M. Levasseur; il a fait preuve de beaucoup de zèle, chacun se plaît à le reconnaître.

Cette année, le privilège a été accordé à M. Gourdon, par décision de M. le ministre d'Etat, en date du 15 juin.

M. Emile Gourdon, dont nous ne pouvons apprécier les capacités d'administrateur, offre de moins toutes les garanties possibles comme artiste, il a une grande expérience du théâtre; sa réputation est faite et bien établie.

Mieux que personne, il pourra contribuer à implanter à Roubaix l'Opérette. C'est un chanteur comique capable et il a été apprécié dans des théâtres de premier ordre.

En 1862, l'agence théâtrale de M. Camille et Marnet faisait près de lui une démarche pour l'engager dans un des théâtres de Paris.

Le Théâtre des Variétés, dans la même année, lui faisait une proposition d'engagement, après une représentation de la *Fille des Chiffonniers*, pièce dans laquelle le régisseur de ce théâtre l'avait vu à Bruxelles. Dans la *Fille du Diablot*, (féerie qui a eu son temps de vogue), M. Gourdon était particulièrement remarqué. Nous citons une appréciation d'un journal de Paris :

« Le tableau de l'enfer et celui qui représente la salle de l'Opéra méritent une mention. Ajoutez que la pièce est parfaitement jouée par tous les artistes et notamment Gaston et Gourdon; ce dernier surtout est d'un comique ébouriffant sous l'habit du pompier amoureux et lorsque travesti en danseur, il exécute un menuet qui ferait tressaillir les manes de Vestris. M. Gourdon est tous les jours et sera longtemps encore l'artiste favori du public, qui n'a pas oublié en lui le trial regretté du Palais-Royal. »

Ces dernières lignes résumant tout. On n'est pas remarqué au Palais-Royal sans avoir un talent réel.

Nous croyons donc que le théâtre de Roubaix gagnera infailliblement à cette nouvelle direction.

M. Gourdon a pour lui sa longue expérience de l'art, et ce qui est plus difficile, des artistes.

Directeur, il pourra éviter bien des écueils. Artiste, il pourra pousser le théâtre dans la voie du progrès. *Triat*, il verra s'entourer de bons éléments pour faire réussir l'Opérette.

En somme, on voit généralement avec plaisir cette nomination, et l'on peut espérer une bonne année théâtrale. X.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs la méthode de M. V. Hugot pour le calcul des intérêts. Cette méthode remarquable dont il est question plus loin est en vente au bureau du Journal.

Nous expliquerons dans un prochain numéro les divisions de cet ouvrage dont l'auteur a déjà reçu un excellent accueil chez les principaux industriels de notre ville.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille
Marché du 30 juin 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect. 60 50
3/6 betterave fin id 60 50
3/6 méas. ind. id 60 50
3/6 fin de grains id 60 50
3/6 de riz id 60 50
Genièvre id 45
Anis id 50

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 29 juin 1863.

M. Thiers est arrivé samedi à Vienne. Ses intimes prétendent qu'il n'est pas seulement appelé par quelques amis dans la capitale de l'Autriche; ils assurent qu'il va puiser à Vienne des documents précieux destinés à une *Histoire de Napoléon II, duc de Reichstadt*, qui doit faire suite à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

D'après ce qu'on rapporte à l'ambassade russe, le cabinet de Saint-Petersbourg serait tout disposé à accueillir les propositions des trois grands Etats en faveur de la Pologne. Il offrirait même de réunir à Saint-Petersbourg des plénipotentiaires européens. Quant à l'armistice, il déclarerait n'en pouvoir prendre l'initiative, tout en se montrant disposé à cesser les hostilités dès que les Polonais en donneraient l'exemple.

Il règne une grande émotion à Saint-Etienne par suite de la démission d'un des hommes les plus considérables par son caractère et sa grande position industrielle de la ville et du département, M. Philip-Thiollière.

A la suite d'un différend avec M. le préfet de la Loire, M. Philip-Thiollière a résigné ses fonctions de membre du Conseil général de la Loire, de maire de la commune de Saint-Genès-Lerpt, de membre de la Chambre du Commerce et du Conseil municipal de Saint-Etienne, de membre du Conseil au département de l'Instruction publique, de la Chambre consultative d'agriculture, du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne et de président de la Commission de la fabrique, etc.

Les journaux du soir s'occupent de cet incident qu'ils regardent comme un symptôme de la situation irritée que les récentes élections ont produite dans le département de la Loire.

On assure qu'un décret impérial va restituer une liberté complète à la boulangerie tant à Paris que dans les départements. Une réglementation municipale sera substituée au régime actuel.

Le conseil des ministres s'est occupé, aujourd'hui, dit-on, du projet de convocation à bref délai, du Corps législatif.

On continue à parler de la nomination de M. Delangle aux fonctions de premier président de la Cour de Cassation. M. Troplong conserverait la présidence du Sénat et serait nommé archi-chancelier de l'Empire.

La cour impériale de Grenoble a remis à une prochaine audience le prononcé de son arrêt dans l'affaire de MM. Casimir Perier et Maisonville.

Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a condamné MM. Charles Robin et Robert Hyenne, directeur et rédacteur du *Courrier de Saint-Etienne*, le premier à un mois de prison et 500 fr. d'amende, le second à huit jours de prison et 100 fr. d'amende, pour attaques envers le maire de la ville. Appel a été immédiatement interjeté devant la cour impériale de Lyon.

On dit que M. Auguste Chevalier quitte la direction du *Constitutionnel* et du *Pays*, qui reviendrait aux mains de MM. Mirès et d'Anchald.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

INDUSTRIE ET COMMERCE

Blanchiment des tissus de laine.

Quand il s'agit des matières textiles du règne animal, pouvant facilement se désorganiser, on n'emploie pas, pour les blanchir, les moyens ordinaires; on les lave simplement dans de l'eau pure ou alcaline, et l'acide sulfureux sert ensuite pour leur blanchiment.

M. Leuchs a fait sur cette question importante un travail qui a remporté le prix de la Société d'encouragement de Prusse; nous en donnons un extrait :

La composition de la laine et des poils est connue; on sait encore que la poussière et le suint y sont mêlés. Le suint renferme une substance soluble dans l'eau, des sels solubles et insolubles, un corps semblable à la cire, un autre fusible à 15 degrés, et une matière sulfurée insoluble dans l'eau et dans l'alcool. Pour désuinter avant la tonte, on place l'animal dans une eau courante et on le frotte jusqu'à ce que l'eau ne soit plus troublée. On désuinter après la tonte, en mettant la laine en contact avec de l'urine putréfiée ou de la soude, ou un savon.

L'acide sulfureux, employé pour le blanchiment des tissus, peut être pris à l'état liquide ou à l'état gazeux. Ce dernier état est obtenu par la simple combustion du soufre en prolongeant l'action sur les tissus mouillés depuis six heures jusqu'à vingt. Pour parvenir à un blanchiment complet, on répète le soufrage plusieurs fois, en immergeant à chaque reprise dans une dissolution de savon ou de soude.

Dans l'opération du blanchiment, l'acide sulfureux détruit la matière colorante, aidé par l'action de la lumière; il passe alors à l'état d'acide sulfurique. On peut encore supposer qu'il se produit un composé incolore adhérent aux tissus. M. Leuchs s'est proposé de résoudre les questions suivantes :

1° Les matières colorantes de la rose, de l'œillet, de autres fleurs rouges et de l'indigo forment-elles des combinaisons blanches avec l'acide sulfureux, dont le plus grand nombre adhère aux filaments ?

2° Ce phénomène se produit-il sur la matière colorante de la laine ?

Ce chimiste a exposé à l'action de l'acide sulfureux dissous dans l'eau des pétales de roses et d'œillets; il les a lavés à l'eau froide ou portée à 40 degrés, et les a mis à l'air. L'eau trop chauffée ou trop refroidie occasionne une teinte rougeâtre, qui s'en va quand la température est convenable. L'emploi des réactifs démontre que la matière colorante n'est pas détruite, car les acides énergiques la font reparaître en éliminant l'acide sulfureux. Elle a également conservé son oxygène; car les

matières, réduisant les oxydes, la font révenir. C'est pourquoi l'on admet qu'il se forme simplement un composé blanc soluble dans l'eau.

La combinaison en question reste stable dans un vase clos et se conserve pendant six semaines sans rougir. Les pétales exposés à l'air prennent une teinte violette et l'on reconnaît la présence de l'acide sulfurique. La combinaison incolore qui s'est formée n'est donc pas dans un état d'union permanent avec les filaments.

Des tissus de laine ont été soumis aux mêmes opérations et ont donné aussi une solution incolore, débarrassée d'acide libre et renfermant la substance colorante en combinaison acide. Les réactifs ont manifesté la présence de l'acide sulfureux et l'absence de l'acide sulfurique. La matière colorante a été isolée par l'auteur; il a obtenu des paillettes cristallisées incolores après sa dissolution dans de l'eau tenant de l'acide sulfureux en dissolution. Ces paillettes brillent rougissent le tourne sol et ont une saveur acide. Elles décomposent par la couleur et mettent à nu la matière colorante.

On voit par le travail de M. Leuchs que le blanchiment de la laine résulte de l'extraction de la matière colorante sous forme d'un composé soluble dans l'eau et les alcalis. La couleur blanche de ce composé n'est pas de première importance. Les matières enlevées par le désuintage et une portion de la substance colorante font que le soufrage rend plus soluble ce qui reste de cette dernière. Celle-ci est totalement enlevée par les traitements au carbonate de soude, au savon et à l'acide sulfureux.

Perfectionnements aux métiers à filer.

par M. Sixte Villain, à Lille. — Ces perfectionnements consistent à supprimer entièrement dans les métiers multi-jenny toutes les déclines vicieuses employées pour régler la marche du chariot, et qui sont généralement des cordes ou courroies dites *moins-douces*, qui se dilatent d'une manière irrégulière; elles tirent, par suite, le chariot par secousses, ce qui fait vriller les fils ou les fait rompre. M. Sixte Villain remplace ces cordes de courroies défectueuses par une vis actionnée par le mécanisme du métier; un écrou à mâchoire mobile, posé sur le chariot, conduit ce dernier en avant ou en arrière, et un mécanisme spécial fait ouvrir les mâchoires au moment voulu, pour que la vis, tournant alternativement dans un sens, puis dans le sens opposé, puisse faire avancer ou reculer le chariot.

FAITS DIVERS.

Avec les chaleurs a reparu une des friandises du peuple parisien : les glaces à 2 liards.

Seulement, comme depuis le système décimal les liards sont supprimés, on en vend deux pour un sou. Le réfrigérant ne sort pas de chez Tortoni. — Il n'est pas un parfum d'ananas, mais il est rouge, de belle couleur, acide et inoffensif. On en vend des milliers par jour dans les buffets en plein vent.

— Le sieur Théodore G..., cultivateur à Châtenay, entra vendredi matin chez le sieur Louis C..., marchand de vin dans cette même commune. Il exprima le désir de manger trois ou quatre sardines à l'huile pour se mettre en appétit.

Lui se trouvait le sieur Louis C..., âgé de 50 ans, originaire de Pary (Seine-et-Oise), bedeau de la paroisse de Châtenay.

— Trois ou quatre sardines ! s'écria-t-il, ce n'est pas assez; il en faut au moins une boîte.

Le garçon marchand de vins vida sur une assiette une boîte contenant neuf sardines et les mit sur la table. Louis C... saisit les neuf sardines à la poignée en disant qu'il allait les faire disparaître en une minute. Malgré les observations que lui faisaient les spectateurs sur les suites de son imprudence, il les porta à sa bouche; mais comme il cherchait à les avaler toutes à la fois, une d'elle partit avant les autres et pénétra au fond de son gosier. Louis C... fit d'incroyables efforts pour avaler ou rendre le poisson, mais il n'y put réussir.

Les personnes présentes essayèrent vainement de lui porter secours. On le transporta à son domicile où, au bout de dix minutes, il succomba au milieu d'atroces souffrances. Le docteur Thor, qu'on avait envoyé chercher, ne put que constater la mort par suffocation.

— Pendant la récente incursion des confédérés dans la Virginie occidentale, un des hommes du général Jenkins, avait volé une crinoline. Le fait étant parvenu à la connaissance du général, il a condamné le coupable à porter le corps du délit pendu au cou pendant un mois. La sentence a eu sa pleine et entière exécution. Pendant un mois le soldat maraudeur a tenu campagne, à pied, à cheval, le jour et la nuit, comme un oiseau en cage, à sa grande humiliation, comme on pense, mais aussi à la grande hilarité et à l'édification de ses camarades.

— Les industriels et les capitalistes comprennent l'utilité et les avantages de la Société de Crédit des Industries brevetées; mais ce qui est particulièrement apprécié, c'est le mécanisme si simple et si complet de l'organisation des comités d'examen qui garantissent aux opérations sociales la direction la plus prudente et la plus éclairée. Il est donc certain qu'avec d'aussi parfaites sécurités, la Société prendra un rapide essor; le choix d'affaires exceptionnelles qui lui sera assuré par ses comités

d'examen fera de ses actions un placement de premier ordre dont les sources de plus en plus multipliées en raison du développement des opérations sociales, puis- qu'elles participent dans une proportion déterminée à tous les bénéfices des établissements industriels placés sous le patronage de la Société; bénéfices que le génie de l'invention rend souvent si considérables qu'une seule affaire peut permettre à la Société de rembourser son capital social à ses actionnaires.

C'est donc avec conviction que nous recommandons particulièrement la souscription qui va s'ouvrir jeudi prochain, deux juillet, chez MM. Jarry, Sureau et C^{ie}, banquiers, 48, rue Laflitte, à Paris, pour l'émission des actions de la Société de Crédit des Industries brevetées.

3881-5285

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

BULLETIN FINANCIER.

29 juin 1863.

Le début de la Bourse d'aujourd'hui, malgré 1/4 de hausse sur les consolidés anglais, n'a pas tenu ce que faisait pressentir la fermeture de samedi.

La rente et les Mobiliers étaient faible, mais ils se sont relevés vers le milieu de la Bourse pour fléchir de nouveau en clôture.

On craint des livraisons de titre en liquidation et, par suite, des reports chers.

La rente a fait 69.45 et 69.60 pour clôturer à 69.50.

L'Italien était recherché de 73.10 à 73.50; il reste à 73.20.

Le Crédit mobilier, ouvert à 1200, a fléchi à 1182.50 pour remonter à 1210 et fermer à 1191.25.

Le Crédit mobilier espagnol a varié de 735 à 722.50. Il reste à ce cours.

Les chemins de fer étaient lourds :

L'Orléans à 997.50; le Lyon de 1025 à 1015; le Nord de 1032.50 à 1035; le Midi de 710 à 703.75; l'Ouest à 535; l'Est à 500; le Nord de l'Espagne à 560; le Saragosse à 718; le Barcelone à 735; les chemins autrichiens à 461.25; les Lombards à 571.25; les Romains à 430.

Les Petites-Voitures ont varié de 111.25 à 112.50.

Cours moyen du comptant : 3 %, 68.55.

4 1/2, 97.02 1/2.

Banque de France, 3,400.

Crédit foncier, 1265.

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin. — 5.17 — 7.03 — 8.58 — 10.18 — 11.48.

Soir. — 12.45 — 1.55 — 3.43 — 5.10 — 7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.

Départs de Lille pour Roubaix.

Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.30 — 9.55 — 11.20.

Soir. — 12.20 — 2.05 — 3.20 — 5.00 — 6.00 — 8.05 — 9.50 — 11.15.

Méthodes ingénieuses pour le calcul des intérêts.

par M. V. HUGOT-LANDA,

Comptable à Saint-Quentin.

Il y a deux ans environ, M. V. Hugot publiait sous ce titre un livre que le public de Saint-Quentin, à qui il s'adressait spécialement, accueillit avec une grande faveur. Encouragé par ce premier succès, et surtout par les suffrages des personnes les plus compétentes, l'auteur, comme tous ceux qui ont la conscience d'avoir fait un livre utile, se remit à l'œuvre pour perfectionner et agrandir son premier travail. De là cette seconde édition que M. Hugot met aujourd'hui en vente, et dont il a bien fait connaître, par les journaux, le plan qui a présidé à sa conception, et les matières qu'elle embrasse, mais sur le mérite de laquelle il ne pouvait évidemment pas se prononcer.

Or, c'est précisément le mérite de cet ouvrage que nous venons signaler ici. Il est réel, il est incontestable. Il n'est guère possible de porter à un tel degré de simplification les calculs d'intérêts quelquefois si compliqués de leur nature, et ainsi d'épargner aux chefs de maisons ou à leurs employés de comptabilité la perte d'un temps qui, en affaires surtout, est de la monnaie.

Nous ne pouvons pas nous étendre sur tous les mérites de cet ouvrage, mais il en est un, entre autres, que nous voulons rapidement signaler. Ainsi, souvent, dans les calculs d'intérêts, l'employé néglige fréquemment de minimiser fractions, ou de faibles distances de jour d'escompte, qui, isolément, paraissent insignifiantes, mais qui, au terme d'une année, ne laissent pas que de constituer des sommes assez fortes pour n'être pas négligées en détail, et dont profitent les banquiers escompteurs. C'est à cet abus introduit dans bien des maisons que pare principalement l'ouvrage de M. Hugo-Landa.

L'auteur n'a pas la prétention d'apprendre à ceux qui savent, mais par ses méthodes, qu'il a le droit d'appeler ingénieuses, il arrive à l'abréviation, à la simplification, à la rapidité des calculs, les plus compliqués, voire même les comptes et opérations de Banque, et cela d'une manière aussi sûre que par les plus longs et par les plus méticuleuses opérations, et c'est pour cela que son procédé est neuf, original, et facilement compréhensible pour tous. Le livre qui l'expose peut donc être appelé un livre éminemment utile et digne, conséquemment, de prendre place dans la bibliothèque et sur le bureau de tous ceux, et le nombre en est considérable, qui ont à s'occuper de comptabilité ou le calcul des intérêts tient toujours une si large place.

Du reste, ces placements déjà considérables faits à Saint-Quentin et dans plusieurs villes où la comptabilité joue un rôle considérable, suffisent amplement pour attester la valeur de l'ouvrage de M. Hugot-Landa. X.

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune.

Lettr. affr. et non-affr.
Jusqu'à 15 gr. inclusivement. 0 fr. 10 c.
De 15 à 30 » » 0 20
De 30 à 60 » » 0 30
De 60 à 90 » » 0 40
De 90 à 120 » » 0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.

Tarif des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal :

Lettr. affr. non-affr.
Jusqu'à 10 gr. incl. 0 fr. 10 c. 0 fr. 15 c.
de 10 jusqu'à 20 0 20 0 30
de 20 » 100 0 40 0 60
de 100 » 200 0 80 1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

AVIS AUX CHASSEURS.

Jaussens-Durieux, armurier et arquebuisier breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carnaissières, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefauchaux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planche-Trouée, à Roubaix. (3720)

AVIS.

BAISSE DE 35 %

Rue Fosse-aux-Chènes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chènes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin. 3634 - 15 m. au 15 jt.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERNELLES. A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris), 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris), 1^{re} qual., 1 fr. 75 2^e id. 1 fr. 65

PINES NOISSETTES 1 fr. 50 l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris), 2 fr. 35

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris), 1^{re} qual., 1 fr. 70 2^e id. 1 fr. 60

PINES NOISSETTES, 1 fr. 45 l'hectolitre de 80 kilog., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 1^{re} qual., 1 fr. 55 2^e id. 1 fr. 40

NOISSETTES, 1 fr. 40 (Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.